

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FIXED INCOME

AXA Euro Crédit

Catégorie d'actions : AXA Euro Crédit Capitalisation EUR (ISIN : FR0000288664)

Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante : «Obligations et autres titres de créance libellés en Euro». L'OPCVM AXA Euro Crédit est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds - Euro Sustainable Credit (l'OPCVM maître). A ce titre, AXA Euro Crédit est investi en totalité et en permanence dans la classe M de l'OPCVM maître, hors liquidités qui resteront accessoires.

Rappel de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement de l'OPCVM maître :

Objectif de gestion

L'OPCVM vise à rechercher à la fois un revenu et une croissance de votre investissement, en EUR, et un objectif d'investissement durable, à partir d'un portefeuille obligataire géré activement investi dans des titres durables. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la performance d'AXA Euro Crédit sera inférieure à la performance d'AXA World Funds - Euro Sustainable Credit, en raison des frais propres à l'OPCVM AXA Euro Crédit.

Politique d'investissement

L'OPCVM est géré de manière active en référence à l'indice ICE BofA Euro Corporate 1-10 Yrs (l'« Indice de référence ») afin de saisir les opportunités sur le marché des obligations d'entreprises et d'État européennes. L'OPCVM est exposé ou investit dans des titres de créance à taux fixe ou variable de qualité « investment grade » qui sont libellés en euros et qui font partie de l'Indice de référence à hauteur d'au moins 50 % de son actif net. En fonction de ses convictions d'investissement et après une analyse macroéconomique et microéconomique approfondie du marché, le Gestionnaire financier peut prendre un positionnement plus actif en termes de durée, d'allocation géographique et/ou de sélection sectorielle ou d'émetteurs par rapport à l'Indice de référence. Ainsi, l'écart avec l'Indice de Référence peut s'avérer significatif. Toutefois, dans certaines conditions de marché (volatilité élevée du marché du crédit, turbulences, etc.), le positionnement de l'OPCVM sur les indicateurs ci-dessus peut être proche de l'Indice de référence.

L'OPCVM utilise une approche ISR en investissant dans des titres durables qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques en matière d'impact environnemental, de gouvernance et de pratiques sociales (ESG). En premier lieu, l'OPCVM est tenu d'appliquer à tout moment la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique en matière de Standards ESG d'AXA IM, sauf pour les produits dérivés et les OPC sous-jacents <https://www.axa-im.com/our-policies>, et une approche de sélectivité « Best-in-class » qui consiste à sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement en fonction de leurs notations extra-financières (notes ESG), telle que décrite dans le prospectus. Deuxièmement, le gestionnaire financier sélectionne des investissements en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment l'analyse macro et microéconomique, l'analyse crédit des émetteurs, la gestion du positionnement sur la courbe de crédit et l'exposition à différentes zones géographiques, secteurs et types d'instruments. À titre d'exemple, les critères ESG peuvent être l'empreinte carbone pour la dimension environnementale, la gestion des ressources humaines et l'égalité des sexes pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération pour la partie gouvernance.

Les données ESG utilisées se basent sur des méthodologies fondées en partie sur des données de tiers et, dans certains cas, sont développées en interne, sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies utilisant des critères ESG et des rapports ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles intégrant des critères de développement durable peuvent utiliser des données qui semblent similaires mais qui doivent être distinguées car

leur méthode de calcul peut être différente.

L'OPCVM investit dans ou est exposé, à hauteur d'au moins 10 % de son actif net, à des obligations vertes, des obligations sociales et des obligations durables.

L'OPCVM investit :

- au moins deux tiers de son actif net dans des titres de créance négociables libellés en euro, notés « investment grade » et émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises ;

- jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire. Le Compartiment n'investira pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch (la note la plus basse sera retenue) ou considérés comme de qualité équivalente par le Gestionnaire financier en l'absence de note. En cas d'abaissement de la note de crédit en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

L'actif du Compartiment peut être investi dans ou être exposé à des obligations remboursables par anticipation et jusqu'à 25 % de son actif net peut être investi dans des obligations perpétuelles émises par des banques, des compagnies d'assurance et entreprises non financières.

La sélection des instruments de crédit ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du Gestionnaire financier. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des obligations contingentes convertibles ou Contingent Convertible (« CoCos »).

Dans la limite de 200 % de son actif net, le Compartiment peut utiliser des investissements directs et/ou des produits dérivés, en particulier des swaps de défaut de crédit, pour atteindre son objectif d'investissement. Des produits dérivés peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille et d'investissement.

L'OPCVM est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

L'indice de référence 100% BofA Merrill Lynch EMU Corporate 1-10 Years, coupons nets réinvestis, établi par Merrill Lynch, est représentatif des emprunts obligataires d'émetteurs privés, libellés en Euro. Cet indice s'intéresse aux obligations de maturités de 1 à 10 ans émises sur les marchés de la zone euro. Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site: www.ml.com. La gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM nourricier et de l'OPCVM maître : l'euro.

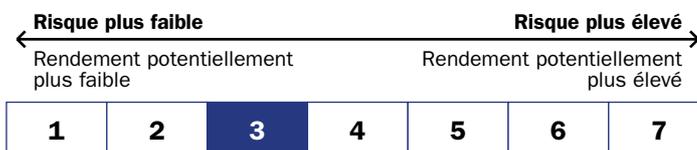
Durée de placement recommandée

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription, de rachats et d'échange entre les actions C et D doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des actionnaires est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne. Elle est établie lors des jours de bourse hors jours fériés légaux en France ou au Luxembourg. Le calendrier de référence est celui d'Euronext (Paris) et tient aussi compte du calendrier de l'OPCVM maître. Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPCVM maître sont disponibles dans le prospectus de celui-ci.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur

synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes

FIXED INCOME

AXA Euro Cr dit

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de cr dit : risque que les  metteurs de titres de cr ance d tenus par l'OPCVM ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de cr dit abaiss e, ce qui entra nerait une baisse de la valeur liquidative. Risque de liquidit  : risque de faible niveau de liquidit  dans certaines conditions de march  pouvant conduire l'OPCVM   faire face   des difficult s de valorisation, d'achat ou de vente de tout ou partie de ses actifs et ayant un impact potentiel sur sa valeur liquidative. L'OPCVM AXA Euro Cr dit est

nourricier de l'OPCVM AXA World Funds – Euro Sustainable Credit (l'OPCVM ma tre).   ce titre, il supporte les m mes risques additionnels que son ma tre,   savoir : Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilit  ou de d faillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant entra ner un d faut de paiement ou de livraison.

Certaines techniques de gestion comportent des risques sp cifiques tels que risques de liquidit , de cr dit, de contrepartie, risques li s aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et op rationnels.

Frais

Les frais et commissions acquitt s servent   couvrir les co ts d'exploitation de l'OPCVM y compris les co ts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais r duisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels pr lev s avant ou apr s investissement

Frais d'entr�e	3.00%
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqu  est le maximum pouvant  tre pr lev  sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais pr lev s par le fonds sur une ann e

Frais courants	0.76%
----------------	-------

Frais pr lev s par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Les frais d'entr e et de sortie affich s sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais pay s peuvent  tre inf rieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entr e et de sortie.

Les frais courants sont fond s sur les d penses de la p riode des 12 derniers mois se terminant en d cembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une ann e sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais d'interm diation,   l'exception des frais d'entr e et de sortie pay s par l'OPCVM lorsqu'il ach te ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines strat gies d'investissement entra nant une rotation du portefeuille r guli re g n rent des co ts suppl mentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous r f rer   la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet <https://funds.axa-im.com/>.

Performances pass es

■ AXA Euro Cr dit Capitalisation EUR (ISIN : FR0000288664)
■ Indicateur de r f rence



Les performances pass es ne pr jugent pas des performances futures.

Les performances pr sent es sont nettes de frais. Les frais d'entr e et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a  t  cr e le 09/05/1988 et la cat gorie d'actions a  t  lanc e en 1988.

Les performances pass es sont calcul es en Euro et sont exprim es en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM   chaque fin d'ann e.

Les donn es de performance publi es jusqu'  d cembre 2014 concernent AXA Euro Cr dit avant sa transformation en nourricier (intervenu le 17 d cembre 2014): les performances de l'ann e 2014, publi es en 2015 (le 17/02/2015), tiennent donc compte des performances de l'OPCVM avant sa mutation.

Informations pratiques

D positaire :

BNP PARIBAS SA, Grands Moulins de Pantin
9, rue du D barcad re - 93500 Pantin

L'OPCVM nourricier est  tabli en France ; l'OPCVM ma tre est  tabli au Luxembourg.

Informations suppl mentaires relatives   l'OPCVM nourricier :

Plus d'informations concernant l'OPCVM nourricier, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement en fran ais aupr s de la soci t  de gestion, ou bien sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

Des d tails sur la politique de r mun ration actuelle de la soci t  de gestion sont disponibles   l'adresse www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils incluent la description du mode d'attribution de la r mun ration et des avantages aux employ s ainsi que le comit  de r mun ration. La soci t  de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Informations suppl mentaires relatives   l'OPCVM ma tre :

Plus d'informations concernant l'OPCVM ma tre, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont librement disponibles en fran ais aupr s de AXA Funds Management S.A. (49, Avenue

J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duch  de Luxembourg), ou bien sur le site <https://funds.axa-im.com/>.

Lieu et modalit s d'obtention de la valeur liquidative :

La derni re valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande aupr s d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site <https://funds.axa-im.com/>.

Fiscalit  :

L'OPCVM nourricier est soumis au r gime fiscal de la France. L'OPCVM ma tre est soumis au r gime fiscal du Luxembourg. Selon votre r gime fiscal, les plus-values et revenus  ventuels li s   la d tention de titres de l'OPCVM nourricier peuvent  tre soumis   taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner aupr s du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

D claration de responsabilit  :

La responsabilit  d'AXA Investment Managers Paris ne peut  tre engag e que sur la base de d clarations contenues dans le pr sent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non coh rentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US vis s dans le prospectus.